

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CL409

présenté par

Mme K/Bidi, M. Rimane, M. Castor, M. Chailloux, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot,  
M. Nadeau, Mme Reid Arbelot et M. William

-----

**ARTICLE 1ER BA**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de suppression nous nous opposons à la logique de cet article qui vise à mobiliser les forces de police pour les procédures de réacheminement. En effet, nous considérons que le budget de la police au frontière ne lui alloue pas suffisamment de moyens humains et matériels pour effectuer l'ensemble de ses missions.

Nous craignons ainsi que cet article fasse du réacheminement la mission principale de la police au frontière, là où il nous paraît bien plus essentiel pour elle de lutter contre le trafic de drogues, par exemple.

Car les conséquences sociales du trafic de drogues sont délétères : la violence et l'insécurité qu'il génère doivent être combattus avec force. C'est d'ailleurs l'objectif qu'affichait le Ministre de l'intérieur le 8 septembre en annonçant vouloir combattre le trafic de drogue qu'il comparait à « la bataille de Stalingrad ».

Par cet amendement de suppression nous enjoignons ainsi le Gouvernement à ne pas se tromper de combat et à mettre en priorité les moyens là où ils seront le plus pertinents.